

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SUCRERIE-DISTILLERIE DE SAVANNA à SAINT- PAUL

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 16/02/2022

Nom : SUCRERIE-DISTILLERIE DE SAVANNA
Adresse : Rue Jules Thirel
Commune principale : SAINT-PAUL (97415)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : B14 - Industrie du sucre
Description : Ancienne sucrerie distillerie exploitée par le Groupe Bourbon en cessation d'activité depuis 1992.
La fiche industrielle a subi des travaux de dépollution suite à l'utilisation du terrain comme stockage de transformateurs usagés au pyralène.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 17/02/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00079460301
Ancien identifiant SIS : Non renseigné
Description¹ : Le terrain a fait l'objet de sondage ayant révélés des traces de pollution métallique, ne présentant pas de risques sanitaires en dehors du profil type enfant, sur une durée d'exposition de 5 ans.
Il fait l'objet d'une réhabilitation menée par le département
Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 17/02/2022

Description³ : Situé sur l'ancien site d'exploitation de la Sucrerie-Distillerie SAVANNA, dont la cessation d'activité est effective depuis 1992, le terrain a servi depuis de stockage de transformateur usagés au pyralène.
Afin de pouvoir occuper les lieux dans le cadre de la réhabilitation du site, une étude de pollution des sols a été effectuée en Juin 2020. Le résultat des sondages révèle une concentration en plomb supérieure au bruit de fond, particulièrement au droit de l'espace microfôret. Les sondages révèlent également un léger dépassement des concentrations en Cuivre, Nickel, Zinc et plomb. Selon l'évaluation des risques sanitaires, il n'y a pas de risques sanitaire découlant de l'ingestion de végétaux grandissant sur ce sol, mais des effets toxiques peuvent être ressentis par un profil type "enfant". Le sol de surface de la zone jardin exploitée pour la culture présente une teneur en plomb légèrement supérieure au bruit de fond géochimiques pour le plomb.

Polluant(s) identifié(s) ou Non renseigné suspecté(s) :

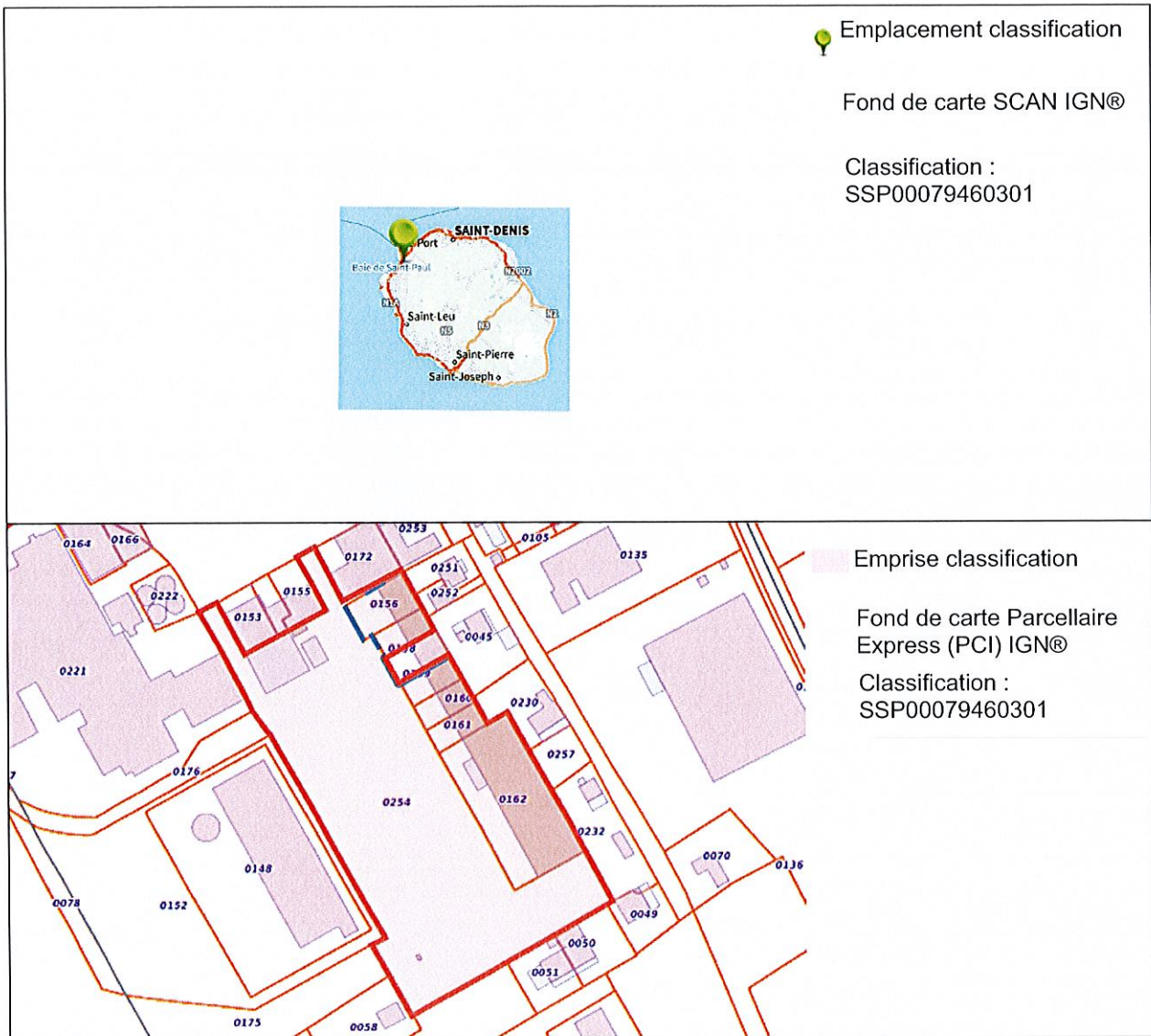
Documents associés : Résultat des zones de sondage sur le site classé en SIS

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Paul	1	BH	0156	97
Saint-Paul	1	BH	0157	97
Saint-Paul	1	BH	0159	97
Saint-Paul	1	BH	0160	97
Saint-Paul	1	BH	0161	97
Saint-Paul	1	BH	0162	97
Saint-Paul	1	BH	0254	97

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :6155848.120175364, Lat. :-2390471.507473575

Superficie estimée :

12792 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS PIPE LINE SRE à LE PORT

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 20/01/2022

Nom : PIPE LINE SRE
Adresse : CIMETIÈRE LE PORT
Commune principale : LE PORT (97407)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 20/01/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00073920101

Ancien identifiant SIS : 974SIS12067

Description¹ : Ensemble enterré de 2 pipe-lines (fuel domestique et fuel lourd) reliant les postes de déchargement des pétroliers au dépôt d'hydrocarbures de la société SRE.
Observations: Le 3 mars 2001 la société SRE a découvert une fuite sur le pipe-line fuel lourd lors du déchargement d'un pétrolier. A la demande de la DRIRE, des investigations ont été menées par la société SRE pour déterminer le lieu et l'origine de la fuite constatée. Ceci a conduit la DRIRE à proposer au Préfet de prescrire à la société SRE la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques.

L'arrêté préfectoral du 16/07/2001 impose la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques. Ces éléments sont reçus le 16/10/2001 puis complétés le 01/10/2002. L'arrêté préfectoral n°03-612/SG/DRCTCV du 14 mars 2003 a prescrit une surveillance des eaux souterraines arrêtée en mars 2014, suite à la réception du rapport final de suivi de la pollution des sols en novembre 2003.

Suite à cette nouvelle pollution au fioul lourd sur la canalisation de transport, constatée le 27 février 2006, l'arrêté préfectoral du 17 août 2006 a prescrit à la SRE la réalisation d'un diagnostic de la zone impactée par le déversement accidentel d'hydrocarbures dans les sols. Environ 100m³ de terres polluées sont extraites.

L'exploitant remet une étude de sols début novembre 2006 qui indique que le sol est pollué entre 1 et 5 m de profondeur au maximum avec une extension latérale de l'ordre de quelques mètres. Il est également noté la présence de traces d'hydrocarbures dans un des piézomètres. Il est expliqué que la zone polluée est confinée du fait de la quasi-absence de mobilité du fioul lourd et ne présente pas de risque pour la population du fait de son isolation par une couche de bitume.

Du fait de la mise en service des installations de production d'électricité d'EDF-PEI Port-Est, les installations de la centrale thermique d'EDF-SEI Port-Ouest ont été progressivement arrêtées tout au long de l'année 2013, et ce jusqu'à leur mise à l'arrêt définitif au 31 décembre dernier, ce qui a eu pour conséquence de faire disparaître le principal client de la SRE.

L'exploitant a alors demandé au préfet le 30 octobre 2013, l'autorisation de mettre à l'arrêt définitif au 31 janvier 2014 ses canalisations de transport de liquide inflammable reliant les installations à la Darse du port de commerce dit de Port-Ouest. Suite aux demandes de l'inspection le 13 novembre 2013, l'exploitant transmet le 31 mars 2014 à la DEAL, les dossiers préliminaires au plan d'arrêt définitif des canalisations de transport d'hydrocarbures.

Des suites de l'instruction de ces études, le préfet, sur proposition de l'inspection, prend le 7 octobre 2014 un arrêté encadrant la mise à l'arrêt définitif des canalisations de transport de liquides inflammables reliant le dépôt d'hydrocarbures de la SRE et la darse du port de commerce.

Au regard des pollutions résiduelles des sols datant de 2001 et 2006 et des contraintes techniques importantes, ainsi que de l'absence d'impact constaté sur les eaux souterraines situées au droit, le préfet accorde, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2017, la mise à l'arrêt définitif des canalisations de transport de liquides inflammables reliant l'ancien dépôt de la SRE et la darse du port de commerce de "Port Ouest", sauf pour les tronçons longeant le cimetière pour lesquels sont fixées des prescriptions relatives à leur suivi environnemental.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/01/2022

Description³ : Des suites de l'instruction de ces études, le préfet, sur proposition de l'inspection, prend le 7 octobre 2014 un arrêté encadrant la mise à l'arrêt définitif des canalisations de transport de liquides inflammables reliant le dépôt d'hydrocarbures de la SRE et la darse du port de commerce.

Au regard des pollutions résiduelles des sols datant de 2001 et 2006 et des contraintes techniques importantes, ainsi que de l'absence d'impact constaté sur les eaux souterraines situées au droit, le préfet accorde, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2017, la mise à l'arrêt définitif des canalisations de transport de liquides inflammables reliant l'ancien dépôt de la SRE et la darse du port de commerce de "Port Ouest", sauf pour les tronçons longeant le cimetière pour lesquels sont fixées des prescriptions relatives à leur suivi environnemental.

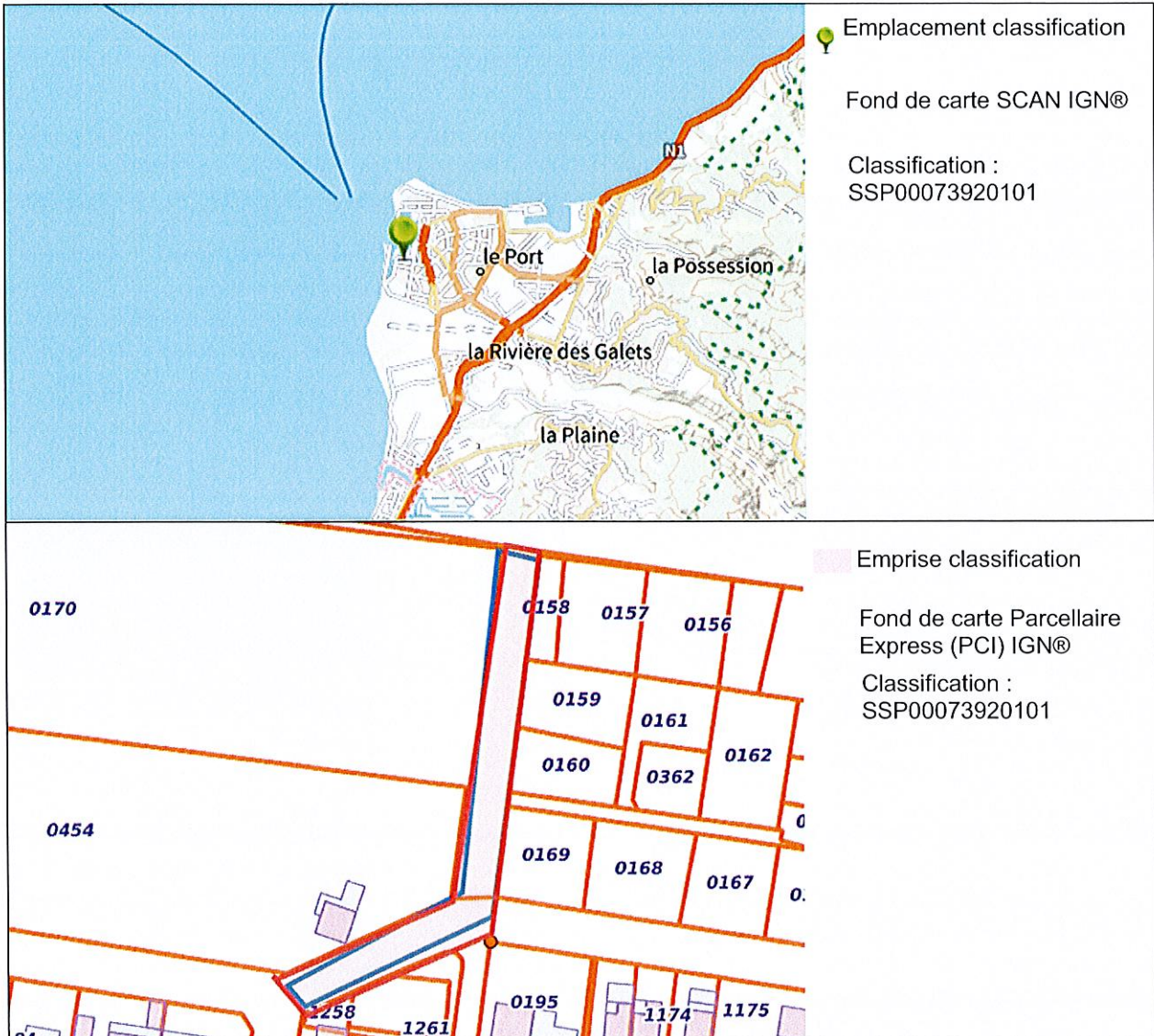
Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) : Long. :6154461.409622286, Lat. : -2384897.125011

Superficie estimée : 1170 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Société Réunionnaise d'Entreposage (SRE) Dépôt d'hydrocarbures à LE PORT

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 08/02/2022

Nom : Société Réunionnaise d'Entreposage (SRE) Dépôt d'hydrocarbures

Adresse : BOULEVARD DE LA MARINE ZI SUD

Commune principale : LE PORT (97407)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00073250101

Ancien identifiant SIS : 974SIS12000

Description¹ : Ce dépôt d'hydrocarbures comportant deux cuves de stockage d'hydrocarbures, situé en zone industrielle à proximité de la centrale thermique EDF, a été autorisé en 1976. Compte tenu des activités et des installations classées exploitées, cet établissement était soumis au régime de l'autorisation et relevait du seuil bas du classement SEVESO suivant l'arrêté du 10 mai 2000.

Le dépôt comprend une cuve de fioul lourd d'une capacité de 2900 m³ et une cuve de gazole d'une capacité de 6520 m³, soit un volume total de 9420 m³. Le pipe line d'approvisionnement des cuves de la centrale thermique EDF était connecté au pipeline d'approvisionnement de la SRE qui relie ces établissements au port de commerce en darse de Port-Ouest.

La mise à l'arrêt définitif au 31 décembre 2013 de la centrale thermique d'EDF-SEI Port-Ouest a eu pour conséquence de faire disparaître le principal client de la SRE. Ainsi l'exploitant a notifié au Préfet le 30 octobre 2013, l'arrêt définitif au 31 janvier 2014 de l'ensemble de ses installations, notification à laquelle il a joint un mémoire relatant l'état environnemental du site sur la base d'une étude historique et documentaire. Le préfet de donner sans frais à l'exploitant, le 25 juin 2014, récépissé de cette notification, conformément à l'article R. 512-39-2 du CE.

Observations: Du fait des activités de stockage pratiquées sur le site, d'huiles usagées, d'hydrocarbures et d'autres produits ainsi que des activités de distribution de liquides inflammables (chargement de camions) réalisées, il convient pour l'exploitant de s'assurer de l'état des sols et des eaux souterraines au droit de l'établissement dans le cadre de la remise en état des terrains.

Le mémoire de cessation d'activité transmis lors de la notification susmentionnée indique que le site n'a subi aucune pollution malgré une avarie observée en 1999 sur les tôles du fond du réservoir de stockage d'hydrocarbures A1, des défauts observés en 2010 sur celles du réservoir A2, la présence d'un poste de chargement de camions-citernes et de différents stockages hors rétention d'hydrocarbures, d'huiles usagées et d'émulseur.

Sur la base du mémoire remis par l'exploitant et des propositions de l'inspection des installations classées, le préfet a pris un arrêté n°2014-4140 SG/DRCTCV du 08 aout 2014 prescrivant les mesures relatives à la cessation d'activités des installations classées ainsi qu'à la réhabilitation à entreprendre par l'exploitant sur le site.

En outre, il est à noter qu'un suivi des eaux souterraines a été mis en place en 2003, dont le réseau présent à l'époque n'était pas optimum pour en suivre l'évolution (pas d'ouvrage amont). L'exploitant a palier à ce manque par l'ajout dans le réseau d'un piézomètre existant, appartenant à la société voisine FIBRES SA, sur la base des recommandations de l'étude hydrogéologique, rapport EMC2 D147-V2 de septembre 2014.

D'autre part, les terrains susceptibles d'être affectés à nouvel usage étant libérés et l'état dans lequel doit être remis le site n'étant pas déterminé par l'arrêté d'autorisation, le ou les types d'usage à considérer ont du être déterminés conformément aux dispositions de l'article R. 512-39-2 du CE. Ainsi, l'exploitant a transmis à la mairie du Port, aussi propriétaire des terrains, le 25 mars 2014, ladite notification à laquelle était jointe l'étude historique, environnemental et documentaire du site, les dossier préliminaires au plan d'arrêt définitif des canalisations de transport d'hydrocarbures ainsi que ses propositions d'usage futur pour le site, à savoir un usage industriel.

Suite à un désaccord entre l'exploitant et le maire du Port sur l'usage futur envisagé des terrains, le préfet a fixé à l'exploitant, par arrêté n°2014-5203 SG/DRCTCV du 09 décembre 2014, comme objectif de réhabilitation un usage résidentiel pour les terrains d'assiette de ces anciennes installations classées pour l'environnement. Cependant, cet objectif de dépollution a été fixé sans préjudice des éventuelles restrictions d'usage ou servitudes qui pourraient être mises en place sur la base des propositions de l'exploitant en application des dispositions de l'article R.512-39-3 du CE et des constats réalisés après travaux.

ACTUALISATION : L'exploitant entreprend des diagnostics de sol et de l'air du sol, des études définissant les mesures à mettre en œuvre, des travaux de dépollution des sols découlant desdites études, un analyse des risques résiduels post-travaux, puis transmet à l'inspection les rapports d'études liés.

L'exploitant remet aussi à l'inspection des installations classées un dossier de demande d'instauration de servitudes d'utilité publique daté du 5 octobre 2015 afin d'initier une procédure permettant d'inscrire dans les documents d'urbanisme en vigueur, les mesures nécessaires en cas de réaménagement des terrains concernés ou d'usage résidentiel comme prévu vraisemblablement par la commune sur ces terrains, du fait de la présence de pollutions résiduelles sur ceux-ci.

Enfin, l'exploitant remet à l'inspection un rapport sur les derniers travaux et diagnostics réalisés afin de rendre les sols en adéquation avec les usages fixés (résidentiel).

--> PV de récolement 7 février 2018

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 08/02/2022

Description³ : Le mémoire de cessation d'activité transmis lors de la notification susmentionnée indique que le site n'a subi aucune pollution. En outre, il est à noter qu'un suivi des eaux souterraines avait été mis en place en 2003. Sur la base de ce mémoire et des propositions de l'inspection des installations classées, le préfet a pris un arrêté n°2014-4140 SG/DRCTCV du 8 août 2014 prescrivant les mesures relatives à la cessation d'activités des installations classées ainsi qu'à la réhabilitation à entreprendre par l'exploitant sur le site.

Les terrains susceptibles d'être affectés à nouvel usage étant libérés et l'état dans lequel doit être remis le site n'étant pas déterminé par l'arrêté d'autorisation, le ou les types d'usage à considérer ont dû être déterminés conformément aux dispositions de l'article R. 512-39-2 du CE. Ainsi, l'exploitant a transmis à la mairie du Port, aussi propriétaire des terrains, le 25 mars 2014, la notification à laquelle était jointe l'étude historique, environnemental et documentaire du site, les dossiers préliminaires au plan d'arrêt définitif des canalisations de transport d'hydrocarbures ainsi que ses propositions d'usage futur pour le site, à savoir un usage industriel.

Suite à un désaccord entre l'exploitant et le maire du Port sur l'usage futur envisagé des terrains, le préfet a fixé à l'exploitant, par arrêté n°2014-5203 SG/DRCTCV du 9 décembre 2014, comme objectif de réhabilitation un usage résidentiel pour les terrains d'assiette de ces anciennes installations classées pour l'environnement. Cependant, cet objectif de dépollution a été fixé sans préjudice des éventuelles restrictions d'usage ou servitudes qui pourraient être mises en place sur la base des propositions de l'exploitant en application des dispositions de l'article R.512-39-3 du CE et des constats réalisés après travaux.

L'exploitant entreprend des diagnostics de sol et de l'air du sol, des études définissant les mesures à mettre en œuvre, des travaux de dépollution des sols découlant desdites études, une analyse des risques résiduels post-travaux, puis transmet à l'inspection les rapports d'études liés. L'exploitant remet aussi à l'inspection des installations classées un dossier de demande d'instauration de servitudes d'utilité publique daté du 5 octobre 2015 afin d'initier une procédure permettant d'inscrire dans les documents d'urbanisme en vigueur, les mesures nécessaires en cas de réaménagement des terrains concernés ou d'usage résidentiel comme prévu vraisemblablement par la commune sur ces terrains, du fait de la présence de pollutions résiduelles sur ceux-ci.

Enfin, l'exploitant remet à l'inspection un rapport sur les derniers travaux et diagnostics réalisés afin de rendre les sols en adéquation avec les usages fixés (résidentiel). Après avoir constaté que l'exploitant a effectué toutes les mesures de dépollution nécessaires pour rendre compatible le terrain avec l'usage fixé remet un PV de récolement le 7 février 2018

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

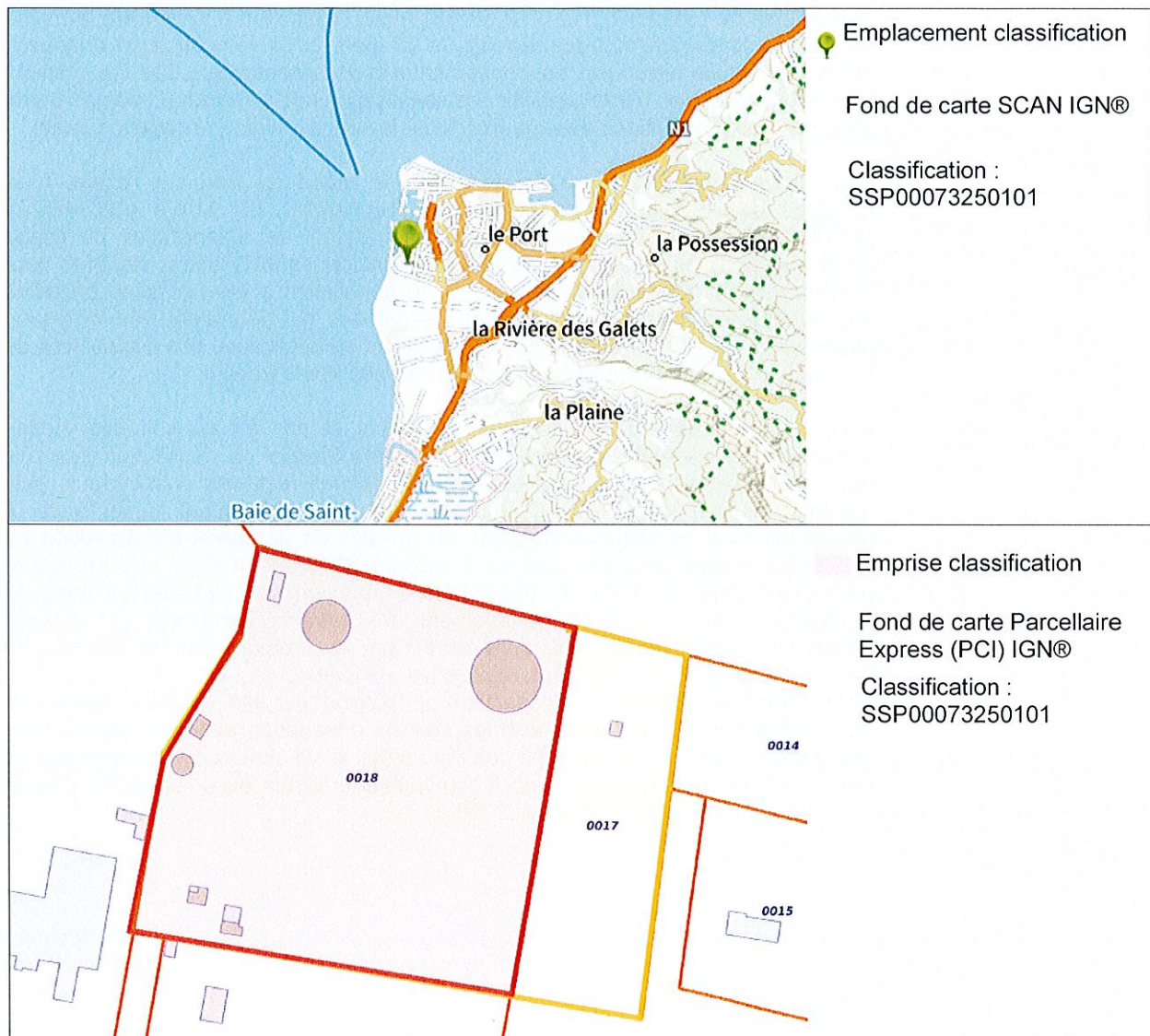
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LE PORT		BM	17	
LE PORT		BM	18	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :6154378.140749999, Lat. :-2385580.265836667

Superficie estimée :

16034 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SOC INDUSTRIELLE DE BOURBON à LE PORT

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 20/01/2022

Nom : SOC INDUSTRIELLE DE BOURBON

Adresse : 19D ARMAGNAC

Commune principale : LE PORT (97407)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : 20.41Z - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

Description : Depuis 1978, la Société Industrielle de Bourbon (SIB) a exploité une unité de fabrication de produits d'entretien sur la Zone Industrielle n°1 de la commune du Port, dont un dépôt de chlore. En 2002, le bâtiment secondaire a été endommagé par le passage d'un cyclone, mais n'a pas été reconstruit. L'activité de stockage de chlore a été suspendue en 2004. Un Audit sur l'état du sous-sol est réalisé en 2006 par ERM et mets en évidence certaines zones impactées, comme les drains d'infiltration pour les eaux usées, le réservoir de décantation, la zone de stockage de fûts de matières premières et la zone où avait eu lieu le déversement accidentel de javel en 1995. En 2009, un déversement accidentel d'environ 50 litres d'huiles issus de la zone de matières premières. Des mesures d'excavation du sol ont été prises suite à un arrêté préfectoral du 27 avril 2009. Les travaux ont eu lieu en 2009 et 33 tonnes de terre ont été excavées et éliminées vers l'ISDnd de Sainte-Suzanne. L'activité de la société a été suspendue à compter d'avril 2014 et notifiée par la préfecture le 6 novembre 2014. L'usage futur du site est de type industriel, usage confirmé par courrier du Maire du Port en date du 12 août 2014.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 20/01/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP6802020301

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : En 2014, un diagnostic environnemental ayant mis en évidence la présence de traces résiduelles de chloroforme et dichlorométhane au droit des anciens réseaux de drainage des eaux usées du site, le préfet a demandé par arrêté du 4 février 2015 la remise d'un mémoire d'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique au regard de la pollution résiduelle observée, même si l'étude réalisée ne met pas en évidence de risque par rapport à l'usage futur du site, usage industriel fixé en concertation avec le maire de la commune en 2014. Le mémoire de réhabilitation d'avril 2015 remis conclut que la société a réalisé l'ensemble des actions permettant d'aboutir à une remise en état du site. L'exploitant a remis aussi le mémoire de demande d'instauration des servitudes d'utilité publique précisant les mesures pouvant être

appliquées au site en cas de changement d'usage. Le SIS permet d'acter les terrains concernés par ces mesures.

Documents associés² : Procès verbal de récolement

Plan des zones résiduelles

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 08/02/2022

Description³ : Depuis 1978, la Société Industrielle de Bourbon (SIB) a exploité une unité de fabrication de produits d'entretien sur la Zone Industrielle n°1 de la commune du Port, dont un dépôt de chlore.

En 2002, le bâtiment secondaire a été endommagé par le passage d'un cyclone, mais n'a pas été reconstruit. En 2002, le bureau Veritas a réalisé un diagnostic qui a mis en évidence des traces d'amiante dans le fibrociment en couverture des bâtiments. Ce rapport sera étendu par un second, réalisé en 2004 par le même bureau, relevant ainsi de l'amiante dans les conduits de ventilation et dans les plaques de couverture de la toiture. Des travaux d'enlèvement auront lieu en 2004 et 2014, et les déchets seront traités par la filière de traitement des déchets qu'il convient. A l'arrêt de l'activité de stockage de chlore en 2004, un audit sur l'état du sous-sol a été réalisé en 2006 par ERM. Il met en évidence certaines zones impactées, comme les drains d'infiltration pour les eaux usées, le réservoir de décantation, la zone de stockage de fûts de matières premières et la zone où avait eu lieu le déversement accidentel de javel en 1995. En 2009, un déversement accidentel d'environ 50 litres d'huiles issus de la zone de matières premières. En 2009, des mesures d'excavation du sol sont prises suite à un arrêté préfectoral du 27 avril 2009. Les travaux ont lieu en 2009, et 33 tonnes de terre ont été excavées et éliminées vers l'ISDND de Sainte-Suzanne. En 2014, un diagnostic environnemental est réalisé afin d'évaluer l'éventuel impact qu'auraient pu avoir les activités sur les sols, dans la perspective de la cessation d'activité de la société. Le contrôle de la qualité de l'air du sol a mis en évidence la présence de traces résiduelles de chloroforme et dichlorométhane au droit des anciens réseaux de drainage des eaux usées du site. Par un arrêté en date du 4 février 2015, la préfecture demande la remise d'un mémoire d'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique au regard de la pollution résiduelle observée, même si le diagnostic environnemental d'octobre 2014 ne met pas en évidence de risque par rapport à l'usage futur du site, usage industriel fixé en concertation avec la commune en 2014. Le préfet demande également la remise d'un mémoire de réhabilitation du site. Ce dernier a été réalisé par ANTEA GROUP en avril 2015, et conclue que la société a réalisé l'ensemble des actions permettant d'aboutir à une remise en état du site. Les prescriptions particulières pouvant être appliquées au site en cas de changement d'usage sont prévues au sein du dossier d'instauration d'une servitude d'utilité publique déposé en ce sens.

Les zones concernées sont mentionnées sur le plan du site extrait du rapport, ci-joint nommé : "A79706A"

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Dossier de demande d'instauration de servitudes d'utilité publique

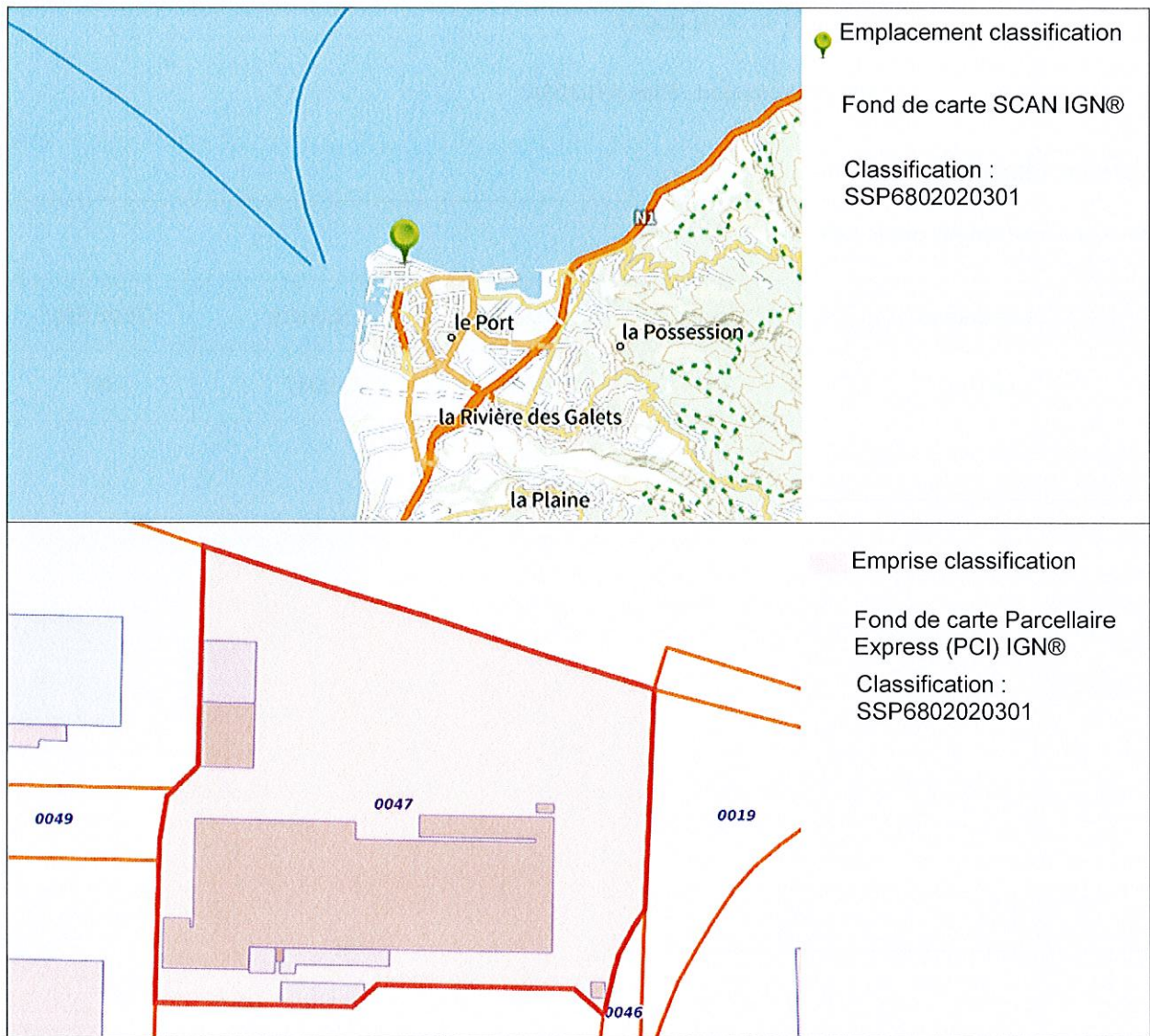
Mémoire de réhabilitation

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Le Port	1	AT	0047	97

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) : Long. :6155179.747381149, Lat. :-2383248.9104144

Superficie estimée : 13677 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU PORT

Z.I. N° 1

PROPRIETE DE LA COMMUNE DU PORT

Site de la SIB
PARCELLE AT. 47

PLAN DE REPERAGE

Zones résiduellement impactées

Echelle : 1/500
Dossier : POP2522.615
Fichier : 552.6_Rep.dwg
Date : 2003/02/15

Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé.
Toute autre utilisation ne pourra engager la responsabilité du Cabinet OIT

Provenance	IGN N2052 Projection UTM 48 Sud
Altimétrie	IGN 69
Anticipation inécessaire	Nécessaire
Reduction en plan	1/77 mm / km
Modifications	

Scri OIT
Océan indien Topographie
Géomètre - Expert

16 avenue Lénineil : 02 62 42 10 15
97420 Le Port/Fox : 02 62 42 29 25
cabinet.oit@topometre-expertifw.oit.re

